

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
19/12/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01116P0211

1. Intitulé du projet

ACADEMIE: construction d'un immeuble à destination de bureaux, sur la ville de Montrouge (92120)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SC PERI / ARNOUX (SCCV en cours de constitution)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Romain RIVAIS

RCS / SIRET

EN COURS D'IMMATRICULATION

Forme juridique

SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°36	Opération située à Montrouge, commune dotée d'un PLU. Projet d'une surface de plancher (SdP) d'environ 34 650 m ² comprise entre 10 000 m ² et 40 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Il s'agit d'une construction d'un immeuble de bureaux comprenant 6 étages, avec un niveau rez-de-jardin et trois niveaux de sous-sols.

R+1 à R+6 : Plateaux de bureaux

Mezzanine : Plateaux de bureaux

RDC : Hall d'entrée principal et hall d'entrée secondaire, auditorium, fitness, plateaux de bureaux et espaces sociaux

RDJ : Restaurant d'entreprise + locaux techniques + archives

SS1, SS2 et SS3 : archives + parkings + locaux techniques

Le projet se dessine autour d'un patio central intérieur.

La hauteur maximum du projet est limitée à R+6 selon le PLU.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est engagée dans une double certification environnementale : NF « Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE » version millésime 2015 et « BREEAM International New Construction » version 2016.

L'objectif est d'atteindre le niveau HQE - EXCELLENT et le niveau BREEAM - EXCELLENT.

L'objectif énergétique minimum visé dans le cadre de ces démarches est l'atteinte du label EFFINERGIE +, correspondant au niveau RT 2012 moins 40 %.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Il s'agit d'une construction d'un immeuble de bureaux comprenant 6 étages, avec un niveau rez-de-jardin et trois niveaux de sous-sols.

Conformément au PLU de la ville de Montrouge, la hauteur maximale ne dépassera pas R+6.

Le projet intègre les démarches de certifications environnementales HQE et BREEAM. Ceci, impliquera la mise en oeuvre d'un chantier avec une "Charte chantier à faible impact environnemental" rendue contractuelle pour les entreprises de constructions dans leur dossier Marché.

Une clôture pleine délimitera de manière permanente le chantier, interdisant l'accès au site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'immeuble a vocation à être loué à un ou plusieurs locataires puis à être commercialisé à un investisseur.

L'effectif prévisionnel est d'environ 2 444 personnes et la réglementation associée aux usages du bâtiment est celle du code du travail. Les services associés sont un restaurant d'entreprise, un auditorium, un fitness, des espaces sociaux et une aire de livraison. Plusieurs dispositions sont mises en œuvre afin de maîtriser les impacts du projet sur l'environnement:

Transports: Bonne desserte aux transports en commun grâce à la ligne 4 du métro (arrêt "Mairie Montrouge" à 500m), aux lignes de bus 126 arrêt "Radiguet" en face du site) et 194 (arrêt "Pierre Brossolette - Gabriel Péri à 260m).

Local vélos largement dimensionné : 520 m² situés à RDC, correspondant à 1,5% de la Surface de plancher conformément au PLU).

Le stationnement parking de 384 places est aussi conforme au PLU de Montrouge (une place pour 90 m² de SDP), des places pour les voitures électriques associées aux infrastructures de recharges sont aussi prévues.

Efficacité énergétique: Un effort particulier a été mené lors de la conception pour minimiser les consommations en phase exploitation:

Engagement d'obtention des certifications HQE 2015 et BREEAM 2016, avec un label énergétique EFFINERGIE + (RT 2012 - 40%).

Une conception bioclimatique a été menée en travaillant sur les orientations du projet, en favorisant les apports solaires passifs, une forte isolation extérieure et des protections solaires adaptées. Etude du recours aux énergies renouvelables.

Gestion de l'eau et des déchets:

Minimisation des consommations d'eau potable (30 % d'économie par rapport à la référence HQE. Amélioration du débit de fuite et diminution de l'imperméabilisation grâce à la mise en œuvre du patio central planté et d'autres surfaces végétalisées. Travail sur la collecte et la valorisation des déchets d'activité (bureaux et RIE).

Biodiversité: Une mission d'un écologue est prévue pour le développement d'un projet paysager favorisant la biodiversité.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande d'agrément pour la construction de bureaux, qui sera délivrée par le préfet de la Région Île de France.

Le projet sera également soumis à un permis de construire délivré par la mairie de Montrouge.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli dans le cadre du dépôt d'un permis de construire relatif au projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface des parcelles	8007 m ² (parcelles 41,42,64)
Surface du projet	34 650 m ²
Nombre d'étages	RDC + 6 étages en super structure

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

89-91 rue Gabriel Peri - 49-51 rue
Maurice Arnoux,
92 120 Montrouge

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 18 ' 47 " E Lat. 48 ° 49 ' 10 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain est actuellement construit. Les bâtiments actuels sont des constructions de RDC à R+4 à usage de bureaux.

Ces bâtiments seront démolis avant la réalisation du nouveau projet d'immeuble de bureaux.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Montrouge, approuvé le 27 septembre 2016.

Le projet se situe en zone U, secteur Upm2 : secteur de plan masse du site Schlumberger.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Cartographie bruit dans l'environnement approuvée par le Conseil municipal du 9 avril 2013 + Projet de "Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement" fait et lancé en septembre 2013. Arrêté préfectoral n°2000-255 du 20 septembre 2000 sur classement des infrastructures de transports terrestres et prescription isolement.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☒	☐	La ville de Montrouge est soumise à : - PLU / Annexe : Plan SUP - Servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel, culturel et sportif. Projet situé dans le périmètre de protection du monument historique classé "Usine Clacquesin" et du monument historique inscrit "Maison des Arts".
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La ville de Montrouge est soumise à : - "Plan de Prévention des Risques d'Inondation" (PPRI) de la Seine dans les Hauts-de-Seine. Mais elle est en dehors de la zone inondable. - "Plan de Prévention des Risques Naturels" (PPRN) formalisé par l'arrêté préfectoral du 19 décembre 1985, relatif au mouvements de terrain liés aux anciennes carrières. Projet est en dehors de la zone à risque PM1. (PLU - Annexe : Plan SUP - périmètre des risques PM1).
dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le rapport de pollution de sol de BOTTE SONDAJES du 30/11/16 met en évidence la présence de pollutions dans le sol. Etant donné que certains locaux sont encore occupés, des études complémentaires seront menées dans une phase ultérieure.
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le rapport hydrogéologique de BOTTE SONDAJES du 23/11/16 fait état d'un niveau de nappe phréatique inférieur au niveau de plancher le plus bas du Projet
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	Il est prévu un pompage d'eau en phase chantier. Le sujet de géothermie sera étudié dans le cadre des phases ultérieures d'études.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le rapport hydrogéologique de BOTTE SONDAGES du 23/11/16 fait état d'un niveau de nappe phréatique inférieur au niveau de plancher le plus bas du Projet
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La création d'un RDJ et de trois niveaux de parking souterrains nécessitera des déblais de terres qui seront évacués en décharge adaptées.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La zone existante est fortement urbanisée et imperméabilisée. Dans le cadre de la certification BREEAM, un écologue sera missionné au sein de l'équipe projet afin d'analyser la qualité écologique du site existant et de préconiser les dispositions adéquates pour la protection des espèces à valeur écologique éventuellement présente. L'écologue participera à la conception du projet paysager du patio central intérieur en préconisant la mise en oeuvre d'espèces floristiques et faunistiques adaptées et favorisant la continuité écologique urbaine.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le terrain est situé en zone U, secteur Upm2 : secteur de plan masse du site Schlumberger.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	La ville de Montrouge n'est pas couverte par un "Plan de Prévention des Risques Technologiques" (PPRT). Cependant la ville de Montrouge est exposée aux risques de "Transport de Matières Dangereuses" (TMD) car il n'y a pas d'axes interdits à la circulation. Cependant, la parcelle n'est pas située à proximité immédiate d'un tronçon important.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site se trouve en dehors de : - Zone inondable définie par le PPRI de la Seine dans les Hauts-de-Seine - Périmètre des risques PM1, relatif au mouvements de terrain liés aux anciennes carrières. Par contre le site est concerné par le risque d'inondation par remontée de nappe, il est défini comme "Aléa très élevé, nappe affleurante", selon le BRGM.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet, à usage de bureaux, ne sera pas source de bruit. En ce qui concerne la phase chantier, le projet respectera la réglementation bruit de voisinage et les exigences liées aux certifications HQE et BREEAM, avec notamment la cible 3 relative au chantier, traitée en Très Performant. Le projet est situé à l'angle de la rue Gabriel Peri et de la rue Maurice Arnoux, qui sont toutes les deux des voies de catégorie 2.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Absence de vibration générée par le projet, excepté en phase travaux, notamment (démolition et construction)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Les rejets sont limités aux seules eaux de pluies et aux eaux usées. Le projet respectera le débit de fuite de la ville de Montrouge soit 2 L/s/ha. L'excédent sera rejeté dans le réseau d'assainissement public. Les eaux usées des utilisateurs seront rejetées dans le réseau public. Le sujet de géothermie sera étudié dans le cadre des phases ultérieures d'études.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendrera des déchets en phase de chantier (démolition et construction) et d'exploitation. La gestion des déchets de chantier sera optimisée en conformité avec la charte chantier à faible impact environnemental conforme aux exigences HQE et BREEAM. La gestion des déchets de chantier sera optimisée par la mise en place du tri sélectif.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est situé dans le périmètre de protection du monument historique classé « Usine Clacquesin » et du monument historique inscrit « Maison des Arts ».
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que notre projet doit être dispensé d'étude d'impact en raison de son inscription dans le programme de requalification du secteur Upm2 : secteur de plan

masse du site Schlumberger, défini dans le PLU de la ville de Montrouge.

Les études géotechniques (géologie et hydrologie) et de pollution de sol menées par BOTTE SONDAGES, voir les documents en annexe, ont permis de démontrer l'absence de risque vis-à-vis de la nappe / cours d'eau souterrain / ..., ainsi que de caractériser le traitement des sols afférent à la pollution du projet.

De plus, Le projet est engagé dans une double certification environnementale

NF « Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE » version millésime 2015 et

« BREEAM International New Construction » version 2016.

Il sera conforme aux exigences du label EFFINERGIE + avec un gain minimum de 40%.

Le projet répond aux exigences du PLU de la ville de Montrouge.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Analyse des impacts environnementaux
PLU de la ville de Montrouge, en date du 27 septembre 2016 - Zone U, secteur Upm2
PPBE de la ville de Montrouge, en date de septembre 2013 + Cartographie du bruit
Rapport de pollution sols et eaux souterraines de BOTTE Sondages en date de 30/11/2016
Rapport géologie et hydrologie de BOTTE Sondages en date de 23/11/2016

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PARIS

le,

19/12/16

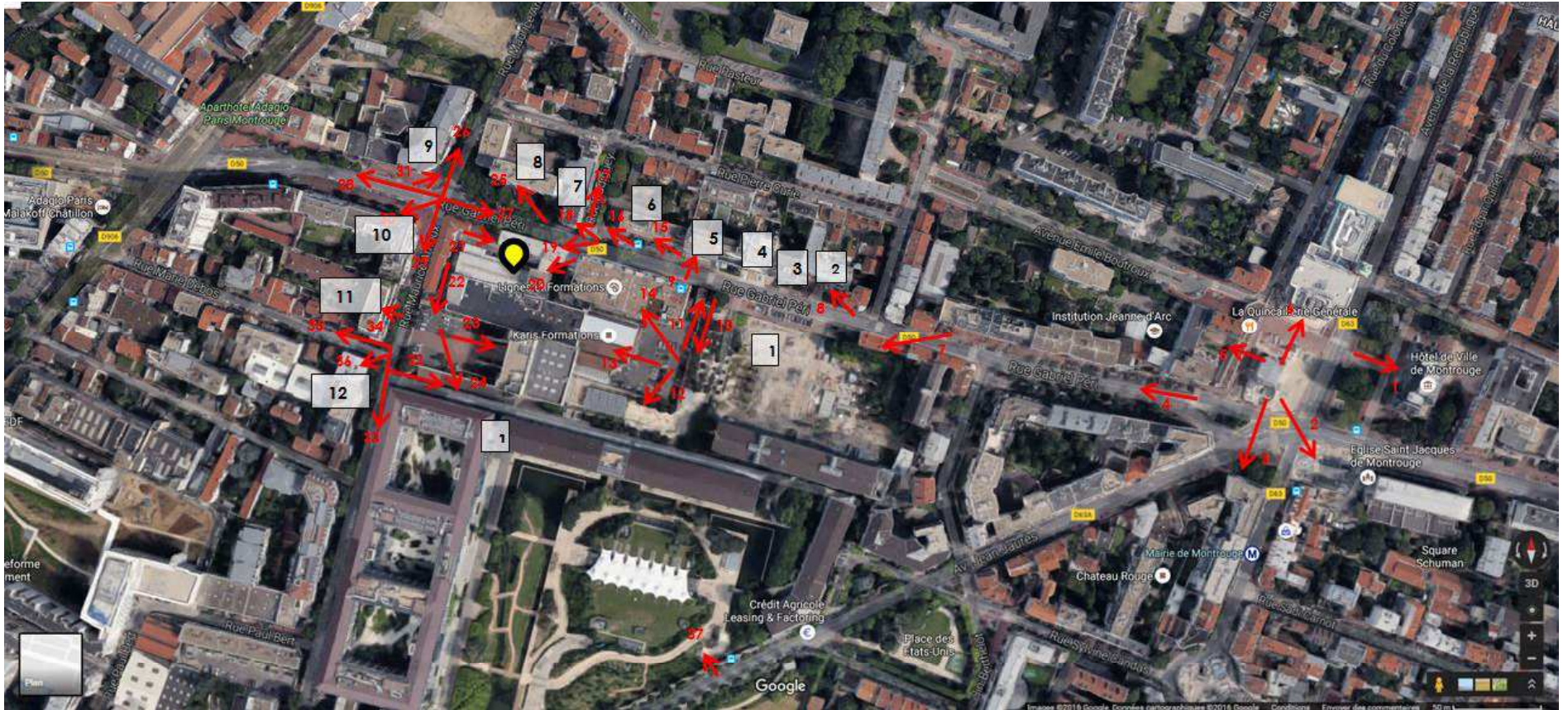
Signature

1. Plan de situation



Plan de situation fin 2016 (source : Google Maps)

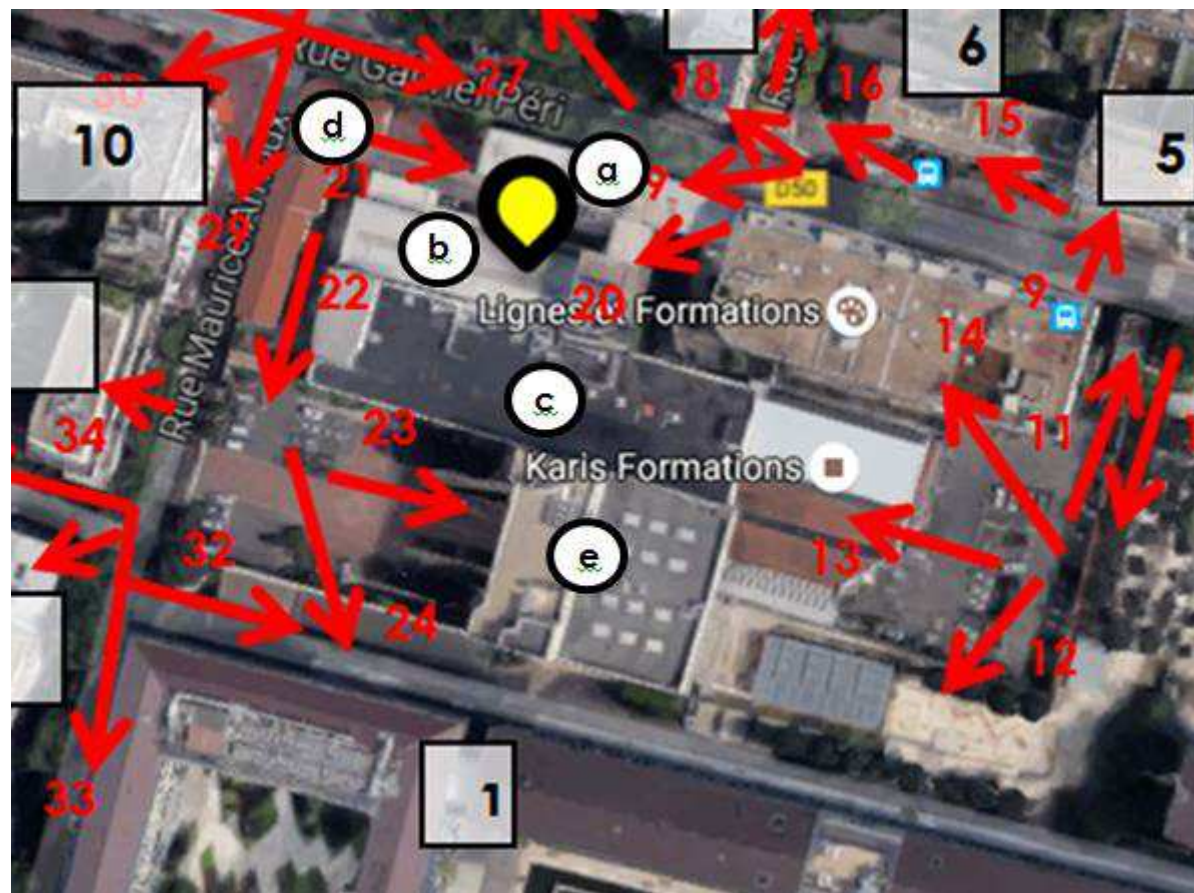
2. Photographies du site et des abords



Plan de localisation cartographique des prises de vue

Bâtiments entourant le futur projet :

- 1- Siège social Crédit Agricole (170 000 m²) (12 Place des Etats Unis 92120 Montrouge)
- 2- Villa Beausoleil, Maison de retraite (64-66 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge)
- 3- Logements – ALLIANCE VIE (68 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge)
- 4- Logements - Villa Beausoleil (70 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge)
- 5- Siège social Crédit Agricole (72 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge)
- 6- Logements – M&N Aluminium France SAS – VR Finance Prêts Immobiliers (76 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge)
- 7- Logements – Bar Le Péri Comptoir (12 rue Radiguey 92120 Montrouge)
- 8- Résidences Radiguey (35 rue Maurice Arnoux 92120 Montrouge)
- 9- Logements (40 rue Maurice Arnoux 92120 Montrouge)
- 10- Logements – Restaurant Le Boudoir (44-46 rue Maurice Arnoux 92120 Montrouge)
- 11- Logements – Agence Dary Architectes (48 rue Maurice Arnoux 92120 Montrouge)
- 12- Logements – Laboratoire dentaire PHP (1 rue Marie Debos 92120 Montrouge)



Plan de localisation des bâtiments sur le site

Bâtiments sur le site du futur projet :

- > Les bâtiments a, b, c et d, d'une surface de plancher cumulée de 6 816m² édifié en R+1/R+3. Les immeubles c et d sont inoccupés. Le RDC des immeubles a et b est partiellement loué par la société CINEMA MULTIMEDIA COMMUNICATION sur 428m² jusqu'au 2^{ème} trimestre 2017.
- > L'immeuble e, d'une surface de plancher de 3 054m² édifié en RC/R+4, actuellement loué par la société EUXIS sur 700m² et par la société CINEMA MULTIMEDIA COMMUNICATION sur 520m² jusqu'au 2^{ème} trimestre 2017.



1 - Hôtel de Ville



2 - Eglise Saint Jacques de
Montrouge



3 - Vue vers bâtiment de logements
(44 avenue de la République)



4 - Vue rue Gabriel Péri depuis la
Place Emile Cresp



5 - Institution Jeanne d'Arc



6 - Centre culturel le Beffroi



7- Vue bat 1 depuis rue Gabriel Péri



8- Vue bat 2 depuis rue Gabriel Péri



9- Vue bat 5 depuis bat 1



10- Vue bat 1 depuis parking 16



11- Vue bat 5 depuis parking 16



12- Vue bat 1 depuis parking 6



13- Vue bat 15 depuis parking 16



14- Vue bat 14 depuis parking 16



15- Vue bat 6 depuis bat 14



16- Vue arrêt bus Radiguey depuis
bat 14



17- Vue rue depuis site



18- Vue bat 7 depuis bat 14



19- Vue du site (bâtiment a) depuis
la rue Gabriel Péri



20- Vue du site (bâtiment a, nord-
est)



21- Vue du site (bâtiment a et b,
nord-est)



22- Vue du site (bâtiment b et d, sud-ouest)



23- Vue du site (bâtiment a, sud-est)



24- Vue du site (sud)



25- Vue bat 11 depuis site



26- Vue rue Maurice Arnoux au nord du site



27- Vue rue Gabriel Péri au nord du site



28- Vue rue Gabriel Péri au nord-ouest du site



29- Vue rue Maurice Arnoux au sud du site



30- Vue bat 10 depuis bat 9



31- Vue bat 9 depuis rue Gabriel Péri



32- Vue bât 1 depuis rue Maurice Arnoux



33- Vue bât 1 depuis rue Maurice Arnoux



34- Vue bat 11 depuis rue Maurice Arnoux



35- Vue rue Marie Debos



36- Vue bât 13 depuis rue Maurice Arnoux



37- Vue bât 1 depuis avenue Jean Jaurès



AXE PROMOTION
5 bis rue de Rochechouart,
75009 PARIS
Tél : (01) 53 32 83 20

Valode & Pistre

115, rue du Bac - 75007 Paris France
T: +33 1 53 63 22 00 - F: +33 1 53 63 22 09

Immeuble de bureaux

89-91 Rue Gabriel Péri -
49-51 Rue Maurice Arnoux
92120 MONTROUGE

PC - 6
Insertion du projet dans l'environnement

Affaire : 148-01 02-12-2016 Ech : ---

VPA	MTR	DPC	IMA	----	PC-6	0600	-
EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE	IDENTIFICATEUR	RPC	N° DE SERIE	INDICE



